



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarantième session

Bonn, 4-15 juin 2014

Point 11 b) de l'ordre du jour

**Mise au point et transfert de technologies
et mise en place du Mécanisme technologique:
Programme stratégique de Poznan sur
le transfert de technologies**

**Programme stratégique de Poznan sur le transfert
de technologies**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note du rapport du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies¹, y compris des conclusions des consultations entre le FEM et le Conseil consultatif du Centre et du Réseau des technologies climatiques (CRTC) sur l'appui que le FEM entendait fournir aux activités du CRTC.
2. Le SBI a invité le FEM à poursuivre ses consultations avec le Conseil consultatif du CRTC sur l'appui qu'il entendait fournir à la mise en œuvre du programme de travail quinquennal du CRTC et à rendre compte de ses conclusions pour que le SBI les examine à sa quarante et unième session (décembre 2014).
3. Le SBI a aussi invité le CRTC à inclure, dans le rapport annuel commun de 2014 du Comité exécutif de la technologie et du CRCT qui serait soumis pour examen à la vingtième session de la Conférence des Parties (décembre 2014), des informations sur l'appui reçu de la part du FEM et d'autres organisations compétentes.
4. Le SBI a rappelé les conclusions qu'il avait formulées à sa trente-neuvième session, selon lesquelles le FEM devait faire cadrer l'exécution ultérieure du volet du programme stratégique de Poznan concernant l'appui aux centres des technologies climatiques et au réseau des technologies climatiques avec la mise en œuvre opérationnelle et les activités du CRTC, en tenant compte du paragraphe 140² de la décision 2/CP.17, se concerter avec le Conseil consultatif du CRTC sur ce sujet et rendre compte de ses conclusions pour que le SBI les examine à sa quarante et unième session.

¹ FCCC/SBI/2014/INF.3.

² FCCC/SBI/2013/20, par. 138.

5. Le SBI a invité le Comité exécutif de la technologie à évaluer le programme stratégique de Poznan en vue d'accroître l'efficacité du Mécanisme technologique et à faire rapport à la vingtième session de la Conférence des Parties par l'intermédiaire du SBI à sa quarante et unième session.
6. Le SBI s'est félicité de l'approbation par le Conseil du FEM d'un nouveau projet du Programme des Nations Unies pour l'environnement visant à fournir un appui technique et financier à 27 Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) pour leur permettre de réaliser ou d'actualiser l'évaluation de leurs besoins technologiques et leurs plans d'action en matière de technologies. Il s'est également félicité de l'approbation de six projets nationaux prévoyant des activités d'appui aux évaluations des besoins technologiques.
7. Le SBI a relevé que les Parties devaient renforcer et suivre le processus d'évaluation des besoins technologiques en continuant de promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de propositions de projet économiquement, écologiquement et socialement rationnelles.
8. Le SBI a invité le FEM à appuyer davantage la mise en œuvre des résultats des évaluations des besoins technologiques, notamment les plans d'action en matière de technologies et les idées de projet présentées par les Parties non visées à l'annexe I.
